



S.I.V.U. «de la Petite Enfance»
* Clisson * Gorges * Gétigné * Saint-Lumine-de-Clisson *

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU 07 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **SEPT NOVEMBRE** à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à Clisson, en séance publique, sous la présidence de Madame Séverine Protois-Menu, Présidente.

Étaient présentes :

CLISSON : Mme Véronique Jousset, Mme Alexia Pirois,
GETIGNE : Mme Bénédicte Loiret,
GORGES : Mme Séverine Protois-Menu, Mme Sonia Petit,
SAINT-LUMINE : Mme Valérie Dran.

Absente excusée :

GETIGNE : Mme Morgane Barbier (procuration à Mme Bénédicte Loiret),
SAINT-LUMINE : Mme Céleste Morisseau (procuration à Mme Valérie Dran).

Assistaient également :

Mme Amandine Le Borgne, Directrice Générale Adjointe de la Ville de Clisson,
M. Maxime Druelle, Directeur Général Adjoint de la Ville de Clisson,
Christine Landreau, Directrice de la crèche intercommunale.

Secrétaire de séance : Madame Véronique Jousset.

Date de convocation : 31 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 8	Présents : 6	Excusés : 2	Absents : 0	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------	-------------	-------------

AFFAIRES GENERALES

▫ Présentation du rapport d'activité 2021 de la crèche intercommunale

Créé par arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2004 avec, pour première mission, la construction de la crèche collective, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « de la Petite Enfance », qui regroupe les Communes de Clisson, Gorges, Gétigné et Saint-Lumine-de-Clisson, assure la gestion de ce service public.

Composé d'élus de chaque collectivité adhérente, le Bureau et le Comité syndical du SIVU s'attachent, en collaboration avec la Directrice de la structure, à poursuivre l'amélioration de la qualité et des conditions d'accueil des enfants et des familles, aussi bien dans le cadre de la qualité environnementale du lieu d'accueil que des conditions de travail du personnel.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, après avoir présenté le rapport d'activité 2021 du Syndicat à l'Assemblée, Madame la Présidente propose de l'approuver et de le soumettre au Conseil municipal de chaque commune membre.

Après avoir entendu cet exposé,

VU l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999, relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39,

VU la délibération n°22.04.02 du 11 avril 2022, approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du SIVU « de la Petite Enfance »,

CONSIDERANT le rapport d'activité 2021, établi conjointement par la Directrice de la crèche et les services de la Ville de Clisson,

**Et en avoir délibéré,
le Comité syndical, à l'unanimité,**

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2021,

PRÉCISE que ce document est consultable sur le site internet de la Ville de Clisson ainsi qu'au siège social du Syndicat, en Mairie de Clisson, auprès du service 'Secrétariat général', aux heures d'ouverture,

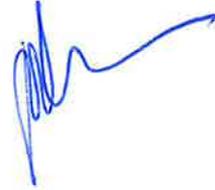
DIT que ce rapport fera l'objet d'une communication par le Maire, au Conseil municipal de chaque commune membre, en séance publique, au cours de laquelle les Délégués du SIVU seront entendus,

DIT que la délibération sera transmise en Préfecture.

Madame Véronique Jousset
Secrétaire de séance



Séverine Protois-Menu
Présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **09 NOV. 2022**

- son affichage le **09 NOV. 2022**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Présentation du rapport d'activité 2021 de la crèche intercommunale

Date de transmission de l'acte : 09/11/2022

Date de réception de l'accusé : 09/11/2022

de réception :

Numéro de l'acte : DEL-221101 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-254402787-20221107-DEL-221101-DE

Date de décision : 07/11/2022

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite
5.7.8. Autres

